



30 avril 2025

Sommation faite aux descendants d'esclavagistes

**de réparer matériellement et financièrement les Peuples esclavagisés de
Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion.**

Messieurs les Blancs-pays et Békés....

De la mise en application du système odieux de l'Esclavage et du Code Noir à nos jours, vous n'avez cessé d'être en position dominante humainement et économiquement par rapport à la multitude d'hommes, de femmes et d'enfants que vos parents ont réduits au rang de meubles (Article 44 du Code Noir de Colbert promulgué en 1685).

Et lorsque les vôtres ont eu écho de l'imminence de la Première Abolition de l'esclavage décrétée par la Convention le 4 février 1794, ils se sont ralliés aux royalistes, ont trahi leur pays et pactisé sans état d'âme avec les Anglais. C'est d'ailleurs à leur demande, pour préserver leurs seuls intérêts égoïstes et maintenir le système esclavagiste, que l'Armée anglaise a envahi et la Guadeloupe et la Martinique.

Nombre d'entre eux ont d'ailleurs été guillotinés, pour haute trahison, lorsque les troupes de Victor Hugues, porteuses du Décret d'abolition, ont battu en octobre 1794 les troupes d'occupation anglaises en Guadeloupe. Nombreux sont ceux d'entre eux qui ont fui précipitamment par tous les moyens la Guadeloupe pour rejoindre la Martinique, alors solidement tenue par l'Armée anglaise. En un mot comme en mille, **l'argent** a été et demeure la seule patrie des vôtres, au-dessus de toutes autres considérations.

On peut aisément comprendre pourquoi la Première Abolition de l'esclavage n'a pas prévu d'indemnités pour les vôtres, considérés comme des apatrides.

Par contre, dès l'annonce d'une nouvelle abolition, le lobby des colons, dont vous êtes les descendants directs, va batailler pour obtenir des réparations, en se réclamant des thèses de l'abolitionniste Lamartine qui déclarait dès 1835 que "**le Gouvernement n'a pour réussir l'émancipation qu'à discuter avec les colons le chiffre de l'indemnité**". Nous n'ignorons pas que Victor Schœlcher partageait cette thèse tout en réclamant également une indemnité pour nos ancêtres réduits en

esclavage. Mais ni lui, Membre de la Commission d'indemnisation, ni le Député Emiland Menand, qui a présenté un amendement pour une répartition à parts égales de l'indemnité ne seront suivis. L'amendement n'a même pas été discuté et seuls **vos ancêtres esclavagistes ont bénéficié de réparations dont le montant avait été âprement négocié par les vôtres, bien avant le 4 mars 1848, date de l'adoption par le Gouvernement Provisoire de la suppression de l'Esclavage dans les Colonies françaises.**

Le 27 avril 1848, le Décret d'abolition est signé par le Gouvernement Provisoire, qui prévoit dans son article 5 que "l'Assemblée Nationale règlera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons" ...

Le 30 avril 1849, soit presque un an jour pour jour après le Décret d'abolition, la loi d'indemnisation est votée, qui détermine en 11 articles tous les avantages qu'elle concède a vos parents sous forme de capitaux et de rentes annuelles sur 20 ans. Ces avantages vont accroître considérablement la richesse dont vous hériterez, tout en maintenant votre mainmise sur le foncier de nos pays respectifs.

Ironie du sort ... 20 ans, après la Proclamation de la Première République Noire en d'Haïti (1^{er} janvier 1804), suite à la cinglante défaite infligée à l'Armée napoléonienne par nos ancêtres, la France va imposer une **rançon de 150 millions de francs or à la jeune République**. C'est une partie de cette rançon qui sera d'ailleurs utilisée pour indemniser vos grands-parents.

Cette action criminelle a été réalisée avec le concours et la complicité de toutes les puissances occidentales qui se sont liguées pour organiser le blocus du Pays.

Ainsi nul ne peut nier l'évidence, à savoir que les indemnités indument versées à vos parents, ont contribué grandement à la continuation et au renforcement de votre domination coloniale et raciale sur nos Peuples respectifs.

Nul ne peut nier non plus que vous formez depuis toujours **des castes** coupées des peuples de nos territoires, des castes qui imposent depuis des siècles leurs décisions à tous les gouvernants français de quelque couleur politique qu'ils soient. **Cela suffit et doit cesser, Messieurs !**

En vrai, vous vous croyez supérieurs à nous que vous avez toujours méprisés, supérieurs à nous que vous avez la prétention d'avoir civilisés. **Aujourd'hui- nous affirmons à la face du monde que nul n'est supérieur à nous.**

Le 30 avril de la présente année 2025, cela fait exactement **176 ans** que vous avez bénéficié d'indemnités indues dont la valeur actualisée équivaut aujourd'hui à plusieurs milliards d'euros.

Aussi en ce jour anniversaire, nous déclarons que l'heure de la réparation envers les nôtres est venue et nous vous summons ce jour d'y faire droit !

Au nom de nos ancêtres spoliés et déshumanisés qui ne disposaient daucun moyen, daucune tribune, dacun tribunal pour faire valoir leurs droits, nous nous engageons à poursuivre de façon déterminée cette œuvre de justice jusqu'à son aboutissement.

C'est un devoir, notre devoir, envers nos ancêtres et parents qui doivent être réhabilités par le biais de ces réparations. **C'est aussi notre devoir vis-à-vis des enfants de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion qui ont soif de dignité, et ont besoin de moyens matériels et financiers conséquents pour se construire dans leurs pays respectifs.**

Que vous le vouliez ou non, c'est le seul chemin qui s'offre à vous si vous espérez un jour parvenir à une difficile réconciliation. C'est la condition sine qua non qui ferait de vous des membres à part entière de nos sociétés post-esclavagistes en construction.

Les modalités de ces réparations seront à définir, Pays par Pays, mais au vu de votre position d'héritiers et bénéficiaires de cette abomination, il ne vous appartient pas, comme vous l'avez fait en 1849, de fixer vos conditions...

Les Organisations signataires :

Pour la Guadeloupe : CIPN FKNG MIR GUADELOUPE UPLG

Pour la Martinique : MIR MARTINIQUE MODEMAS

Pour la Guyane : MIR GUYANE

Pour la Réunion : KA-UBUNTU